# AVANTAGES DES ORGANISATIONS AFFILIÉES À L'INDUSTRIE ET LEUR RÔLE DANS LA GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE CE

Les organisations affiliées à l'industrie sont admissibles à siéger en tant que membres votants de la catégorie C au sein de Canada Équestre (CE).

**Mandat des membres votants de la catégorie C**

Les principales responsabilités des membres votants de la catégorie C comprennent :

- Représenter et voter au nom des membres de la catégorie C lors de la réunion annuelle de CE;
- Élire des membres du conseil d'administration;
- Voter sur les amendements des règlements administratifs de CE;
- Nommer deux (2) porte-parole pour siéger au comité des mises en candidature de CE;
- Agir comme liaison entre la présidence, le conseil d'administration et la direction sur des sujets de gouvernance;
- S'acquitter d'obligations supplémentaires telles que décrites dans les règlements administratifs de CE.

En tant qu'organisation sportive nationale pour le sport équestre au Canada, Canada Équestre (CE) collabore de près avec un groupe diversifié de parties prenantes et de membres, y compris les membres de la catégorie C : Organismes équins nationaux canadiens (OEN). Ces organismes représentent un domaine particulier d'intérêt lié aux chevaux à l'échelle nationale ou, en l'absence d'une telle entité nationale, à l'échelle régionale, et se composent de trois types d'organismes : les organismes de l'industrie, les organismes d'élevage et les organismes affiliés spécialisés.

Les membres de la catégorie C peuvent participer aux activités du **comité de développement du secteur équin** (CDSE), au **Programme de fiches d'identification des chevaux pour les associations de race** (FICAR) et au **Programme canadien d'identification des chevaux** (PCIC) de CE.

**Comité de développement du secteur équin (CDSE)**

L'objectif général du comité de développement du secteur équin (le « comité ») est de fournir des orientations stratégiques et des conseils à la direction en vue de la croissance et de la promotion de l'industrie équine active canadienne, dans le cadre du mandat et de la planification opérationnelle de CE. Au début de chaque exercice financier, le comité sera informé des sujets ou activités spécifiques liés au plan stratégique, afin qu'il puisse procéder à une évaluation plus approfondie et prendre les mesures qui s'imposent.

**Secteur des équidés actifs :** Une pratique ou une activité commerciale impliquant des équidés actifs. Une industrie hautement performante devrait favoriser la capacité à élever, à entraîner et à prendre soin des équidés d'une manière qui encourage l'accessibilité, génère de la productivité, exige le respect du bien-être équin et permette de réaliser des bénéfices financiers.

**Fonctions et responsabilités**

Le comité, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la direction, est chargé de fournir des orientations stratégiques et des conseils à la direction en vue du développement et de la promotion du secteur canadien des sports équestres, dans la mesure où cela relève du mandat de CE.

**Les responsabilités spécifiques comprennent :**

1. Conseiller la direction sur les priorités opérationnelles annuelles, les stratégies et les objectifs de rendement visant le développement continu et la défense des intérêts de l'industrie équine active canadienne;

2. Surveiller, analyser et réagir aux enjeux clés qui touchent l'industrie équine active;

3. Représenter CE et l'industrie équine active au sein des comités ou groupes* du gouvernement du Canada;

4. Fournir des commentaires et des retours à la direction concernant les politiques, les programmes, les règles, les règlements et les services liés à ses fonctions de développement et de défense des intérêts;

5. Appuyer la direction dans la gestion des enjeux émergents au sein de l'industrie équine active canadienne;

6. Assurer, en tant qu'unité, la liaison avec le secteur canadien des sports équestres, en partenariat avec la direction, sur les développements, enjeux, défis et réalisations clés au sein de ce secteur;

7. Fournir des conseils stratégiques à la direction sur les questions relatives aux programmes et services du secteur des sports équestres;

**Programme de fiches d'identification des chevaux pour les associations de race (FICAR)**

## Objet

CE reconnaît les efforts déployés par les associations de race et les élevages pour produire des chevaux de qualité destinés à la pratique des sports équestres et à être reconnus pour leurs performances. Le programme d'enregistrement des chevaux des associations de race aide tant les élevages que les associations de race à atteindre ces objectifs en :

- fournissant un compte d'enregistrement gratuit pour les associations de race dans la base de données de CE (Mon-CE). En accédant au compte Mon-CE, l'association de race peut créer et émettre gratuitement de nouveaux enregistrements à vie de CE pour ses poulains enregistrés pendant la durée de l'entente annuelle.
- Sur toutes les listes de classements nationaux en ligne de CE, les chevaux qui ont été enregistrés par l'association de race porteront le logo ou le nom de la race de cette association. Grâce à cette désignation, le public pourra voir que ce cheval est enregistré auprès de cette association de race. Les données soumises par l'association de race à CE serviront à promouvoir les chevaux de sport élevés au Canada et à classer les meilleurs élevages et étalons.
- Les performances des chevaux seront suivies tout au long de leur vie en fonction de leur participation à des événements sanctionnés par CE.
- CE reconnaîtra en outre l'association de race à titre de revendeur officiel de la micropuce nationale 124-000 dans le cadre du Programme canadien d'identification des chevaux (PCIC). La revente des micropuces 124-000 est réservée aux associations de race canadiennes enregistrées auprès de CE. Des documents d'enregistrement supplémentaires auprès du PCIC seront requis.

**Programme canadien d'identification des chevaux (PCIC)**Le PCIC est un programme national de traçabilité mis en place au bénéfice de tous les équidés nés ou domiciliés au Canada, quelle que soit leur race ou leur utilisation. Ce programme repose sur les trois piliers fondamentaux d'un programme de traçabilité, à l'instar de ce qui est prévu pour les espèces réglementées : l'identification de l'animal et de son ou sa propriétaire, l'identification des sites et la déclaration des déplacements. La participation au programme se fait sur une base volontaire, mais est fortement encouragée. L'inscription concernera les équidés munis de la micropuce 124-000, ainsi que ceux ayant d'autres micropuces numérotées et ceux n'en ayant pas. La micropuce est la méthode privilégiée pour l'identification des équidés; elle est reconnue par CE, de nombreuses organisations sportives, des associations de race et l'ACIA pour assurer la traçabilité, car elle est rapide, accessible et immédiate lorsqu'elle est associée à l'enregistrement dans une base de données nationale.

L'ACIA a attribué à CE une série de numéros d'identification officiels pour les équidés sous une norme internationale commençant par 124-000, afin d'assurer l'unicité des numéros de micropuces utilisés pour le PCIC. « 124 » est le code de pays pour le Canada, et « 000 » indique que le numéro fait partie de la série attribuée par l'ACIA. La puce 124-000 respecte les normes ISO 11784/11785 et ISO 3166 pour garantir l'unicité et suit la série de chiffres attribuée par l'ACIA pour l'identification des équidés (série de 15 chiffres).

La micropuce unique 124-000 permet la reconnaissance et la croissance des élevages canadiens à l'échelle mondiale. Elle sert également à effectuer un suivi précis et une vérification du pedigree, ce qui est essentiel pour maintenir les normes de la race. La micropuce 124-000 indique clairement que l'équidé appartient à l'espèce des animaux d'élevage et ne relève pas de la catégorie des animaux de compagnie,

ce qui peut limiter l'accès aux programmes de financement destinés au secteur équin. Le PCIC permettra de recueillir des renseignements couvrant toute la vie de l'équidé, depuis sa naissance jusqu'à sa mort : les utilisations de l'équidé au cours de sa vie, sa durée de vie, ses antécédents médicaux et bien plus encore, allant bien au-delà d'un simple programme de traçabilité. Ces données sont très prisées par les vétérinaires, les associations de race, les groupes de recherche, etc. À mesure que de plus en plus d'équidés seront enregistrés, l'industrie disposera d'une image plus précise de la population équine au Canada, une statistique qui, jusqu'à présent, n'était qu'une estimation.

Le partenaire choisi par CE pour le PCIC et le fournisseur des micropuces 124-000 est EIDAP, une entreprise établie en Ontario. TROVAN est le fabricant des micropuces en Allemagne. Cette entreprise est un chef de file sur le marché canadien des micropuces depuis plus de 25 ans et travaille en étroite collaboration avec les vétérinaires, les élevages et les associations de race afin d'offrir des produits et des services de qualité supérieure à l'échelle nationale.

Les registres de race de la catégorie C bénéficieront du PCIC grâce aux avantages suivants :

- Création gratuite d'un compte auprès d'EIDAP pour l'achat de micropuces et de lecteurs;
- Accès à l'achat de micropuces 124-000 directement auprès d'EIDAP à des prix de gros (paquets de 10 ou de 50) pour les équidés enregistrés de leurs membres et des élevages associés;
- Accès à l'achat de lecteurs de micropuces par l'intermédiaire d'EIDAP pour leurs membres et leurs élevages;
- Accès aux services de soutien offerts par EIDAP (commandes, utilisation de la plateforme, etc.);
- Accès à la plateforme de traçabilité pour l'enregistrement initial des équidés et de leurs propriétaires;
- Les enregistrements de base des profils d'équidés sur la plateforme du PCIC sont gratuits pour les associations de race, les élevages et les propriétaires.